

Compte rendu sommaire de la réunion du Conseil municipal du 8 mars 2022

Affiché en exécution des articles L.2121-25 et L. 5211-1 du CGCT

Sous la présidence de M. Julien DEGOUT, sont présents : Mme Christelle MURON, M. Jean-Marc DUSSUPT, Mme Marie-Hélène PERICOT-GOUTTEFANGEAS, M. Théophile RIVIERE, Mme Pauline ARTHAUD, M. Michel BERTRY, Mme Agnès TAMAIN, M. Enzo FLACHON, Mme Lucie SION, M. Christian CHARRIERE, M. Quentin BÉAL, Mme Marguerite SERGENT, Mme Tessie BARJAT, M. Daniel LACOUR, M. Jean-Baptiste CARTON, Mme Christelle BALICHARD, M. Franck CHAUVE, Mme Séverine BONJEAN.

Secrétaire de séance : Mme Christelle MURON

Avant d'aborder l'ordre du jour, M. le Maire présente ses condoléances à la famille TAMAIN pour le décès de Madeleine ainsi qu'à Agnès TAMAIN, pour le décès de sa maman.

Abordant l'ordre du jour, le Conseil municipal :

- **DECIDE** d'exercer les droits que lui confèrent les dispositions législatives des biens sans maître et d'acquérir le terrain cadastré section AD 208 d'une superficie de 116 m² sis Rue de l'Aubépine ;
- **DECIDE** d'exercer les droits que lui confèrent les dispositions législatives des biens sans maître et d'acquérir le terrain cadastré section AD 286 d'une superficie de 201 m² sis Rue de l'Aubépine ;
- **APPROUVE par 16 voix « pour » et 3 « abstention »** l'attribution du lot 14 à l'entreprise SAS ROCHARM pour un montant de 39 595 € HT ; **AUTORISE** le Maire à notifier le marché à l'entreprise et **S'ENGAGE** à inscrire la différence soit 19 540.70 € HT au BP 2022 du Budget Annexe cité précédemment ;
- **APPROUVE** la liste des commissaires proposée par M. le Maire pour la CCID et **AUTORISE** M. le Maire à transmettre cette liste à la DGFIP ;
- **DONNE UN AVIS FAVORABLE** à la demande de subvention présentée par Mme MARIN Béatrice, pour la réfection de la façade de l'immeuble situé à Noirétable, 8 rue des Lilas, cadastré section AB 332 ; **AUTORISE** le Maire à signer la convention à intervenir entre la Commune de Noirétable et la propriétaire, pour la réfection de la façade de cet immeuble, donnant droit à une subvention de 762 € ;
- **APPROUVE** la convention de Redevance Spéciale produite par Loire Forez agglomération et **AUTORISE** le Maire à la signer ainsi que tout autre document qui s'y rattache ;
- **VALIDE** et **APPROUVE** la motion commune proposée par les conseils communautaires de Loire Forez Agglomération et de Forez-Est ;
- **ACCEPTE** de vendre les deux derniers lots à 15 € le m² à M. & Mme THOMAS Emmanuel et Mme MARRET Justine et M. PONCET Adrien à condition qu'ils construisent une maison sur chacun des lots et cela dans un délai de 2 ans ;
- **S'ENGAGE** à inscrire, au BP 2022, à l'opération 226 « Cimetière », la somme de 1 824 € TTC correspondant au nettoyage d'une concession suite à reprise ;
- **DONNE un accord de principe** pour la cession de 44 m² sur la parcelle G 36 à Mme ARTHAUD Madeleine pour agrandir sa parcelle constructible ; **Est informée** que cette vente nécessite une procédure formalisée prévue à l'article L. 2411-16 du Code Général des Collectivités Territoriales et qu'en cas d'absence de commission syndicale, comme cela est le cas, suppose l'accord de la majorité des électeurs de la Section ; **Précise** que ces électeurs seront convoqués par arrêté municipal dans les délais réglementaires ;
- **EST INFORMÉE** qu'un arrêté municipal prescrivant une enquête publique du 2/05 au 16/05/2022 (15 jours) sera pris pour la cession d'une partie du domaine public, au Phaux, à proximité de la propriété de M. BONJEAN Claude.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 25.